

Jeudi 5 janvier 2017

La Métropole au service des déplacements des salariés

Engagée au quotidien pour améliorer la qualité de vie de ses habitants, la Métropole Rouen Normandie a initié en 2016 « ville respirable » visant à la réduction des nuisances urbaines et la pollution atmosphérique et elle œuvre activement pour favoriser la mobilité durable. Depuis 2008, la Métropole soutient les entreprises et les administrations qui mettent en place des mesures destinées à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés. La Métropole propose ainsi des solutions concrètes à travers des Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) ou d'Administration (PDA) déjà en place dans 153 entités et représentant 44 354 salariés du territoire métropolitain. Cette démarche rencontre un succès croissant depuis 2014 avec en moyenne de 15 à 20 nouvelles entreprises qui s'engagent chaque année.

Afin de continuer à encourager les entreprises ou administrations qui se sont engagées dans la démarche et d'inciter de nouveaux employeurs à mettre en place des plans de déplacements, la Métropole a, en juin 2013, renforcé son dispositif d'aide aux entreprises et administrations. La « nouvelle génération de PDE » proposée a étendu le périmètre géographique du dispositif à tout le territoire couvert par la Métropole, porte la durée des conventions à 5 ans, le facteur décisif pour l'évolution des comportements de mobilité étant un travail suivi dans la durée, et permet aux employeurs de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de la Métropole et de ses exploitants de transport en commun dans la démarche de PDE.

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole élabore les PDE, accompagne les entreprises dans leur mise en place. Elle accorde également des réductions sur différents tarifs des abonnements des réseaux afin d'encourager les déplacements doux. **À ce jour 153 entreprises (83 entreprises/administrations et 70 commerçants/artisans) proposent à 44 354 salariés des solutions de déplacements sur tout le territoire.**

Afin de dynamiser les échanges et le partage d'expériences des référents PDE/PDA en entreprise, la Métropole anime un « Club mobilité » qui se réunit deux fois par an. À l'occasion de ces rencontres, des informations sont transmises sur les projets de mobilité à court, moyen ou long terme.

Pourquoi s'engager dans un PDA/PDE ?



Proposer des actions en faveur de la mobilité durable implique des bouleversements, une adaptation des pratiques de mobilité et des comportements. Les plans de déplacements sont donc une solution pour accompagner les salariés dans le changement de leurs habitudes et dans le choix de leur mode de déplacement.

Les changements de comportement des salariés ne peuvent se concrétiser que sur le long terme, les PDE / PDA sont des outils efficaces à la condition qu'ils soient menés au quotidien et également sur le long terme. Le véritable challenge pour les employeurs est d'inscrire cette démarche dans la durée.

Les Plans de Déplacements sont établis en fonction des spécificités de chacune des entités concernées. Par exemple, la Cour d'Appel de Rouen hébergée dans le Palais de Justice de Rouen, classé monument historique, ne peut accueillir de stationnement privé dans la cour d'honneur, mais seulement celui imposé par les contraintes de sécurité et de fonctionnement du site judiciaire. Le PDE conclu tient compte de ces spécificités.

La Métropole établit également des Plans de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE) pour faciliter la mobilité par exemple des commerçants ou artisans (57 entreprises participantes) ou encore des entreprises ou associations hébergées au Pôle des Savoirs (10 entités engagées dans le PDIE).

La Métropole s'attache à offrir des solutions de mobilité durable au plus grand nombre et continuera dans les années à venir à développer les PDE/PDA sur son territoire.